

Certificate of advanced studies (CAS)

Patrimoine horloger

Cours de formation continue universitaire

2025-2026



Une formation
initiée avec le soutien
de l'Office fédéral de
la culture



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Recommandé
par ICOM Suisse -
Conseil international
des musées

ICOM conseil
international
des musées
Suisse

Le patrimoine horloger

Le patrimoine horloger est une notion à large spectre renvoyant tant aux collections de pièces, d'outillage et de mobilier qu'aux gestes et aux pratiques vivantes, tant aux bâtiments historiques qu'aux environnements urbains. La reconnaissance de ce patrimoine à travers l'inscription, en 2009, des cités de La Chaux-de-Fonds et du Locle au Patrimoine mondial de l'Unesco pour leur urbanisme horloger et l'inscription, en 2020, des savoir-faire franco-suisses en mécanique horlogère et mécanique d'art sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, témoignent de son importance internationale. Artisans horlogers, institutions scientifiques et culturelles, entreprises, centres de formation et de promotion économique et touristique sont engagés dans l'élaboration et le renouvellement de stratégies visant la conservation, l'étude et la valorisation de ce patrimoine. Les outils nécessaires pour remplir cette mission sont très variés. Ils exigent des réseaux de connaissances et des compétences spécifiques et interdisciplinaires.

Objectifs de la formation

Le CAS Patrimoine horloger permet à des cadres, gestionnaires, collaborat.eur.rice.s du secteur privé ou public d'acquérir une formation approfondie en préservation, gestion et valorisation du patrimoine horloger. Il transmet notamment les savoirs et les compétences sur ce patrimoine, sensibilise aux ressources, aux bonnes pratiques et à l'éthique professionnelle nécessaires à développer une stratégie de conservation, de gestion et de valorisation du patrimoine horloger. Les enseignements sont accompagnés d'ateliers permettant des mises en situations concrètes. Elle favorise l'animation d'un important réseau professionnel grâce à des visites, des tables rondes et des rencontres avec des act.eur.rice.s incontournables du monde de l'horlogerie.

Publics

Sont admissibles au CAS les personnes bénéficiant d'une formation académique et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'horlogerie ou du patrimoine, tels que les professionnel.le.s des domaines de la conservation, de la valorisation et de la communication du patrimoine dans le secteur privé et public, les praticiens de l'horlogerie, les guides du patrimoine et les étudiant.e.s souhaitant se spécialiser dans le patrimoine horloger.

Structure du CAS

Le CAS Patrimoine horloger est composé de quatre modules distincts et complémentaires, et d'un travail personnel. Chaque module fait l'objet d'un volet théorique et d'une mise en pratique.

Validation des modules et obtention du CAS

Pour obtenir le Certificate of Advanced Studies Patrimoine horloger (13 ECTS) de l'Université de Neuchâtel, il est nécessaire d'avoir suivi et validé les modules I, II, III et IV et avoir déposé et discuté le travail écrit final. Les modalités d'évaluation de chaque module sont annoncées au début de la formation par la direction du programme. La direction du programme peut admettre exceptionnellement une participation à un seul, à deux ou à trois modules, pour lesquels est octroyée une attestation de participation assortie des crédits ECTS, sous condition de la validation du module.

Prérequis pour l'inscription

Master ou Bachelor ou titre jugé équivalent. Les personnes bénéficiant d'une expérience professionnelle peuvent être admises sur dossier.

Finance d'inscription

CHF 5'400.- pour l'ensemble de la formation.

CHF 5'000.- pour les membres ICOM.

En cas d'inscription à un seul, à deux ou à trois modules le prix de la formation sera communiqué au participant.e.s par la direction du CAS.

Des bourses aux participant.e.s peuvent être sollicitées auprès de la direction du CAS.

Programme

La formation s'articule en quatre modules thématiques. Les modules II, III et IV comprennent une mise en pratique des contenus abordés en cours.

Module I : Patrimoine horloger (2 ECTS) – 24, 25, 31 octobre 2025

- Le patrimoine horloger en question
- L'horlogerie : approches interdisciplinaires (histoire, sociologie, économie)
- Table ronde

Module II : Transmission. L'horlogerie comme patrimoine vivant (2 ECTS)

17, 23, 24 janvier 2026

- Identifier, documenter et transmettre le patrimoine vivant
- Atelier et visites

Module III : Conservation. L'horlogerie comme patrimoine matériel (2 ECTS)

24, 25 avril, 8 mai 2026

- Conservation, restauration et analyse du patrimoine matériel
- Atelier et visites

Module IV : Valoriser le patrimoine horloger (4 ECTS)

21, 22, 28 août, 4 septembre 2026

- Exposer : concevoir et monter une exposition
- Publier : ouvrages et médias digitaux
- Monter et valoriser des projets au sein de son organisation : culture, marketing, marchés
- Atelier et visites

Travail personnel – (3 ECTS) – automne 2026

Intervenant.e.s

La formation offre la possibilité de travailler avec des historien.ne.s, des sociologues et des économistes, des direct.eur.rice.s de musées et d'archives, des restaurat.eur.rice.s, des responsables de marketing, des spécialistes de la médiation, de la communication et du tourisme issu.e.s d'universités, de hautes écoles, d'écoles professionnelles, d'institutions patrimoniales et d'entreprises privées. (<https://go.unine.ch/cas-patrimoine-horloger>).

Informations pratiques

Dates

24, 25, 31 octobre 2025 : Module I
17, 23, 24 janvier 2026 : Module II
24, 25 avril, 8 mai 2026 : Module III
21, 22, 28 août, 4 septembre 2026 : Module IV

Lieu

Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Neuchâtel
Espace Tilo-Frey 1
2000 Neuchâtel

Musée international d'horlogerie
Rue des Musées 29
2300 La Chaux-de-Fonds

Inscription et renseignements administratifs

Le nombre de participant.e.s étant limité, les inscriptions sont acceptées selon l'ordre d'arrivée et en fonction des prérequis. Pour toute information, consulter la page web du CAS, (<https://go.unine.ch/cas-patrimoine-horloger>).

Le bulletin d'inscription, dûment rempli et signé, qu'il est possible de télécharger depuis la page web, est à retourner jusqu'au 15 septembre 2025, accompagné d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et d'une copie des diplômes, à Aude Monié, assistante-doctorante à l'Institut d'histoire, (aude.monié@unine.ch).

Frais retenus en cas de désistement

Selon l'article 7 du règlement de la formation disponible sur : www.unine.ch/

Direction de la formation

Prof. Dr. Gianenrico Bernasconi (Institut d'histoire, Université de Neuchâtel)
gianenrico.bernasconi@unine.ch

Dr. Régis Huguenin (Musée international d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds)
regis.huguenin-dumittan@mih.ch

Recommandé par ICOM Suisse – Conseil international des musées

